

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Présents à la séance : 28

Pouvoir : 1

Date de la convocation :  
6 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le douze mars à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Adeline CARITEY et Marie-Christine BOIREAU.

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Matthieu GRIVEL, Adeline CARITEY, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

**ETAIT EXCUSE ET A DONNE POUVOIR :** Jérôme VINCENT à Pascale BARBIER.

## Objet : Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs

### Exposé :

Conformément à l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, dans le respect de dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs en prenant en compte les éléments suivants :

- La suppression des postes créés ne correspondant pas aux grades des agents recrutés
- La création de postes pour le remplacement d'agents momentanément absents

### Suppression de postes au 15/03/2024 :

#### Filière technique :

- 1 adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe cat C 35/35<sup>ème</sup>
- 1 technicien cat B 35/35<sup>ème</sup>

#### Filière animation

- 1 adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>

### Création de postes au 15 mars 2024 :

- 2 postes d'adjoint technique 35/35<sup>ème</sup> non permanents au titre de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique, pour remplacement d'agents momentanément absents.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs définies ci-dessus.

### Visa :

Vu le Code Général de la Fonction Publique.

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la modification des effectifs au 15 mars 2024.
- PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Principal 2024.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à  
la Sous Préfecture

le 13 MARS 2024

et publié, affiché ou notifié

le 13 MARS 2024

Florence PLISSONNIER  
Maire



### Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER  
Maire

